



*Municipalité de*  
***Saint-Armand***

---

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

**COMMUNIQUÉ REÇU DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS**

Le 17 décembre dernier, [un raton laveur infecté par le virus de la rage a été récupéré dans la municipalité de Saint-Armand](#), en Estrie. L'animal se trouvait à environ 1,4 kilomètre du lieu où un cas de rage du raton laveur a été découvert au début de décembre 2024 près de la frontière du Québec, dans la municipalité de Highgate, au Vermont. Les tests effectués par le laboratoire de l'Agence canadienne d'inspection des aliments en janvier 2025 ont permis de confirmer qu'il s'agit d'un cas de rage du raton laveur. C'est grâce à la vigilance de citoyens qui l'ont rapidement signalé que l'animal a pu être récupéré le jour même par l'équipe de la surveillance de la rage du Ministère afin d'être analysé. Il s'agit du premier cas de rage du raton laveur sur le territoire québécois depuis 2015.

La rage est une maladie mortelle, tant pour l'humain que pour les animaux sauvages et domestiques. Elle peut être évitée en [adoptant des comportements sécuritaires](#).

**Consignes à respecter pour limiter les risques de transmission de la maladie à l'humain et de propagation sur le territoire :**

- **Si vous avez été mordu ou griffé par un animal ou que vous avez été en contact avec sa salive**, nettoyez la plaie (même si elle est en apparence mineure) avec de l'eau et du savon pendant 10 à 15 minutes, puis communiquez rapidement avec Info-Santé 811 afin d'obtenir le suivi médical adéquat.
- **N'approchez jamais un animal inconnu**, même s'il a l'air inoffensif et qu'il est en apparence sain, car celui-ci pourrait vous mordre et vous transmettre la rage. Un animal peut être porteur de la maladie et développer des symptômes plusieurs jours ou semaines après avoir été infecté.
- **Évitez de déplacer des animaux importuns ou qui semblent orphelins**, car vous pourriez propager la rage. Actuellement, le risque de déplacer la rage de cette façon est très élevé, puisque des animaux en apparence sains pourraient tout de même être porteurs de la maladie. La rage du raton laveur pourrait se trouver sur votre territoire sans avoir été détectée.

**Si vous êtes propriétaire d'un animal domestique, consultez un vétérinaire pour :**

- Faire vacciner vos chiens ou vos chats contre la rage et maintenir leur vaccination à jour.
- Déterminer s'il est pertinent de faire vacciner vos autres animaux allant à l'extérieur (p. ex. : les animaux d'élevage).
- Déterminer le risque de transmission de la rage si votre animal a été en contact avec un animal sauvage ou s'il présente lui-même des [signes de la maladie](#).

## **Signaler les animaux suspects pour aider à la détection des cas de rage**

La population [des municipalités de la zone de surveillance rehaussée](#) est invitée à signaler les rats laveurs, les mouffettes et les renards morts ou qui semblent désorientés, blessés, anormalement agressifs ou paralysés. Pour signaler la présence de ces animaux suspects, composez le 1 877 346-6763, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30, ou consultez en tout temps le site Web [Québec.ca/rageduratonlaveur](http://Quebec.ca/rageduratonlaveur). La surveillance rehaussée de la rage du raton laveur est en vigueur tout au long de l'année.

La collaboration des citoyennes et des citoyens est essentielle, car parmi tous les spécimens analysés, c'est chez les animaux signalés par la population que les chances de trouver un animal atteint de la rage sont les plus grandes. Quand la rage du raton laveur est présente dans un secteur en hiver, il n'est pas rare d'apercevoir des rats laveurs ou mouffettes actifs et avec un comportement étrange.

Pour terminer, nous tenons à vous assurer que la situation est suivie de près par le gouvernement du Québec, qui poursuit sa collaboration étroite avec les autorités américaines afin d'optimiser les efforts de contrôle et de surveillance de part et d'autre de la frontière. Des interventions de vaccination des rats laveurs, mouffettes et renards sont prévues en 2025 et les informations à ce sujet seront communiquées ultérieurement.